

DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE PRISE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 25/11/2024

Par: Madame Marie-Laure SORIN

Demeurant à : | 78 route de Chaillou - Lieudit Souvigny

79250 NUEIL-LES-AUBIERS

Pour : Changement de 3 menuiseries avec

persiennes, 2 fenêtres de toit, ajout de pierres d'encadrement en facade et un

conduit de poele en toiture

Sur un terrain sis à : | 78 route de Chaillou

F338

N° DP 079195 24 E0158

Surface de plancher construite : 0.00 m²

Destination: sans objet,

LE MAIRE,

VU la déclaration préalable susvisée, ayant fait l'objet d'un avis de dépôt affiché en mairie le 28/11/2024, VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-4, R421-9 à R421-12, R421-13, R421-17, R421-18, et R421-23 à R421-25,

VU le plan local d'urbanisme de la communauté d'agglomération du bocage bressuirais, en date du 09/11/2021, mis à jour le 28/10/2022 et le 02/05/2023, ayant fait l'objet d'une mise en compatibilité le 21/03/2023, et d'une modification simplifiée le 30/01/2024,

VU le règlement de la zone A,

VU le document ajouté en cours d'instruction en date du 10/12/2024,

ARRETE

Article unique : le projet décrit dans la demande susvisée n'appelle pas d'opposition.

Le 12/12/2024

Le Maire

L'adjoint chargé de l'urbanisme

et de l'économie

PAGE 1/2